

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 16 JUILLET 1829.

Avant dernière Représentation.

La première représentation de

La Fiancée,

Opéra nouveau en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, orné de tout son spectacle.

Suivi de

L'Héritière,

Vauville en un acte, de Scribe et G. Delavigne.

AVIS.—JEAN GOURJON en réponse à un avis injurieux qui a paru contre lui de la part de Mme. Josephine Gourjon, sa sœur, dans la Gazette d'Orléans du 14 courant, prétend que le public et ceux qui ont pu acquérir de lui quelque chose des propriétés mentionnées dans ledit avis, qu'il a formé une action à la Cour du premier District, contre ladite demoiselle, pour la contraindre à prouver les titres prétendus qu'elle ait avoir aux dites propriétés, sous peine d'en être à jamais déchue, dans le cas où elle en aurait aucun, ce que le soussigné l'a déclaré faire le 16 juillet. JEAN GOURJON.

Avis aux Caboteurs, Passeurs &c.

COMME je viens d'être prévenu que je devais être poursuivi en dommages intérêts par les caboteurs et passeurs, pour leur avoir, pendant le temps que la ferme m'a appartenue, délivré des licences d'après la loi pour un an, et qui, conséquemment, pour la plupart, devaient être valables encore après l'époque où la même loi est devenue la propriété d'un autre, comme dans cette manière de disposer d'un droit que j'avais acquis, je me suis en tous points conformé à la lettre et à l'esprit de la loi, je crains peu les poursuites que l'on pourra me diriger contre moi; mais cette affaire devrait être portée par l'un des plaignants devant la Cour de Paroisse et de la devant la Cour Suprême, je prie ceux qui prétendent avoir des réclamations contre moi, de voudre bien attendre le jugement, qui sera rendu très prochainement et qui confirmera ou détruira les droits.

16 juillet. LOUIS ALLEY.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Ville d'Orléans, 14 Juillet 1829.—Présent: l'hon. James Pitot—Isaac Lambert, greffier, pour un répit.

Surtout motion de A. B. Leary, Ecuyer, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire, aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ou ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prisées par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un, deux et trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Le certificat conforme l'avis ci-dessus.

16 juillet Thos. S. KENNEDY, greffier

VENTES A L'ENCAN.

BELLE PROPRIÉTÉ à vendre pour cause de départ.

SAMEDI le 1^{er}. Août prochain, à midi, il sera vendu au plus offrant au café de la bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres.

Une belle propriété située à Pen-

courtois du chemin de Bayard et de la rue des Marais, vis-à-vis la nou-

velle rue Planchet, et donnant en

face sur les rues des Ursulines et Villera;

ce consistant en une maison, éminente, deux grandes pi-

geonnées en briques, long hangard, cour, et un grand réservoir d'eau avec une pompe; et

en un grand hangard, distillerie en briques, et

un magasin bâti récemment l'hiver dernier, le tout présentant une surface de près de sept ter-

rasse distribué en jardins et orangerie.—Un plan

de répartition en neuf lots sera déposé à la bourse avant la vente.

Les lots sont:—payable en 6 1/2 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothéqués réservée jusqu'à paiement ou à 10 pr. 0-0 des comptes contre pa-

tement comptant.—Le plan de la propriété est déposé chez Mr. Octave de Arines, notaire public, rue St. Louis, où les actes de vente seront passés. Pour plus amples informations à s'adresser au propriétaire dans ladite maison, à côté de M. Dupeux.

2 juillet. Th. F. PFISTER.

VENTE PAR LE MARSHAL

Sudler et Clough vs. la goliette Zealous et ses propriétaires.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-

ressé par l'hon. G. Preval, juge associé, j'ex-

poseroi en vente, le Lundi 10 d'Aout prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, la goëti-

ZEALOUS, ses agès, appareaux et ameuble-

ments, saisis dans l'affaire ci-dessus.

11 Juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

S. C. R. Bell contre Deans.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adres-

sé par l'hon. G. Preval, juge associé, j'ex-

poseroi en vente, Lundi le 20 Juillet, à midi, au

café de Hewlett, un DRAY, saisi dans l'affaire

ci-dessus.

9 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

Phelps et Babcock vs. H. L. Thompson.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adres-

sé par l'hon. G. Preval, juge associé, j'ex-

poseroi en vente, Samedi le 18 Juillet, glaces,

une quantité de chapeaux de femmes, armoiries

vitrées et étagères &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

9 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

D. Roselius contre Mme. Ellis.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adres-

sé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'ex-

poseroi en vente, Mardi le 21 Juillet, à 4 heures,

au bureau du Marshall, rue St. Anne, 3 fours de

campagne, 1 marmite, 2 chaudières, 1 malle, 1

pistolet &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

9 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à

la LOUER.

14 juillet. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL

A LOUER.

UNE nourrice, excellente sujet et d'une bonne

constitution, ayant beaucoup de lait et

assez régulièrement renouvelée. S'adresser à